



Conseil communal du 30 mars 2026

**Objet : Motion visant à garantir le soutien de la Ville de Verviers aux Ecoles de Devoirs et à renoncer à la diminution des subventions communales**

Chères/chers membres du conseil,

Nous avons le plaisir de présenter la motion suivante visant à garantir le soutien de la ville de Verviers aux Ecoles de Devoirs et à renoncer à la diminution des subventions communales.

Justification :

La présente motion vise à répondre à l'inquiétude légitime du secteur des Écoles de Devoirs (EDD) à Verviers suite à l'annonce de coupes budgétaires de 15 % en 2026 et 10 % en 2027. Une telle décision fragilise un peu plus encore un secteur déjà sous tension et met en péril un maillon essentiel du tissu social verviétois.

Présentes en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis plus de cinquante ans et encadrées par le décret du 28 avril 2004, les Écoles de Devoirs sont bien plus que des lieux de soutien scolaire. Elles constituent de véritables espaces de vie, situés à la croisée de l'école et de la famille, offrant à chaque enfant et à chaque jeune un cadre d'accueil, d'écoute, de sécurité et d'accompagnement pour construire son avenir, sans discrimination et dans des conditions financièrement accessibles.

Leur action est multiple et essentielle : elles participent à la prévention du décrochage scolaire, favorisent le développement intellectuel, culturel et créatif, encouragent le vivre ensemble, soutiennent l'émancipation sociale et accompagnent les familles dans leur rôle éducatif. Pour de nombreux enfants en situation de précarité, elles représentent bien souvent la seule porte d'accès à des activités culturelles, sportives ou créatives.

À Verviers, ce sont 14 Écoles de Devoirs, dont 13 reconnues par l'ONE, qui maillent les quartiers, recensent plus de 800 inscriptions d'enfants de 6 à 15 ans (+ de 10% de la population scolaire de la Ville) et en accueillent près de 600 chaque jour. Pourtant, dans un contexte où les situations de précarité se complexifient, où les demandes explosent et où les listes d'attente s'allongent, ces structures doivent faire face à des réalités de terrain toujours plus lourdes, avec des moyens dramatiquement insuffisants.

En effet, les financements actuels restent dérisoires au regard des missions assurées : en moyenne 8.942,15 € par an via la Fédération Wallonie-Bruxelles, un montant qui ne permet même pas de financer un emploi à mi-temps, moins de 1.000 € par an de la Ville de Verviers<sup>1</sup>, ainsi qu'une dépendance chronique à des appels à projets de plus en plus rares et saturés. Concrètement, la subvention communale représente environ dix centimes par enfant et par jour d'ouverture.

Le calcul actuel est une erreur comptable doublée d'une faute politique. En économisant 2.250€ en 2026, la Ville de Verviers prend le risque de déstabiliser des équipes qui encadrent 600 enfants. Le coût

---

<sup>1</sup> L'enveloppe allouée aux Ecoles de Devoirs de Verviers était en, en 2025, de 15.000€ (10.000€ à partager entre les Ecoles de Devoirs + 5000€ pour développer un projet commun de valorisation du travail mené dans les EDD. En 2026, l'enveloppe n'est plus que de 12750€...

social du décrochage scolaire d'un seul jeune dépasse largement l'économie dérisoire que le Collège tente de réaliser sur le dos de nos quartiers les plus fragiles

Malgré ces moyens limités, les Écoles de Devoirs ont démontré, notamment lors de la crise sanitaire, leur rôle de première ligne : maintien du lien avec les familles, accompagnement pédagogique à distance, distribution de matériel, soutien à la santé mentale des enfants. Elles ont été présentes, sans relâche, et ont tenu. Aujourd'hui pourtant, elles ne tiennent plus qu'à un fil.

Le secteur est bien conscient des contraintes budgétaires qui pèsent sur les communes, et à Verviers en particulier. Ils savent que chacun doit participer à l'effort collectif. Mais au regard de la faiblesse des financements octroyés, ne peut-on considérer que les Écoles de Devoirs contribuent déjà depuis longtemps à cet effort, au vu de l'ampleur du travail qu'elles accomplissent quotidiennement auprès des enfants et des familles les plus fragiles ?

Dès lors, nous vous demandons aujourd'hui de poser un choix politique clair : renoncer aux diminutions annoncées, réinvestir dans les Écoles de Devoirs existantes et reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et revaloriser l'enveloppe budgétaire qui leur est allouée. Soutenir les Écoles de Devoirs ne relève pas d'une dépense, mais bien d'un investissement social, éducatif et humain, qui permet d'éviter, demain, des coûts bien plus lourds. Réduire leur financement, alors que la subvention communale actuelle ne représente déjà que dix centimes par enfant et par jour, est un calcul court-termiste qui engendrera des coûts sociaux bien plus lourds à l'avenir. Cette motion propose de sanctuariser ce dernier rempart contre l'exclusion scolaire dans certains quartiers. En cas de fermeture de ce service éducatif qui relève d'une forme de délégation d'une mission de service public à ces associations, la Ville devrait gérer le décrochage et l'errance scolaire de près de 600 enfants chaque jour !

Car derrière les chiffres et les lignes budgétaires, il y a des réalités humaines : un enfant qui reprend confiance, un jeune qui reste accroché à l'école, une famille qui retrouve un peu de souffle. Réduire les moyens des Écoles de Devoirs, c'est fragiliser ces équilibres déjà précaires et prendre le risque de laisser certains enfants au bord du chemin. Que signifie la réduction de 2.250€ prévus au budget 2026 et de 3.525€ projeté en 2027 au regard du budget déjà faible de 15.000€ en 2024 pour 13 écoles des devoirs.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de reconsidérer cette décision et de poser un geste fort en faveur des Écoles de Devoirs verviétoises.

Pour Ecolo Verviers,  
**Hajib EL HAJJAJI, Céline DEMONCEAU, Joel PRIVOT et Hasan AYDIN**  
Conseillers communaux Ecolo à la Ville de Verviers

Annexe 1 : Motion

SERVICE:

Nombre d'exemplaires:

Visa du Service:

Visa de M. le D.G:

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 MARS 2026

---

**N°XX – POINT SUPPLEMENTAIRE – Motion visant à garantir le soutien de la Ville de Verviers aux Ecoles de Devoirs et à renoncer à la diminution des subventions communales - Point inscrit à la demande du groupe ECOLO (conseillers Hajib EL HAJAJI, Joël PRIVOT, Céline DEMONCEAU et Hasan AYDIN)**

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD) et notamment les articles son article L1122-24, L1122-27 et L1122-30;

Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine, incluant le droit à l'épanouissement culturel et social;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers ;

Vu le décret du 28 avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des Écoles de Devoirs;

Vu la motion adoptée le 29 janvier 2018 déclarant "Verviers Commune Hospitalière", qui engage la Ville à favoriser l'intégration des enfants et l'accès de tous à la culture et à l'enseignement;

Vu que le montant du subside inscrit à l'allocation n° « 703/332-02 - Subsidés aux écoles de devoirs » a évolué et va évoluer de la manière suivante :

- 10.000€ depuis 2016 jusque 2024 (pas d'indexation depuis 8 ans !),
- 15.000€ en 2025, (+50% par rapport à 2024),
- 12.750€ en 2026, (-15% par rapport à 2025),
- 11.475€ en 2027, (-10% par rapport à 2026),

Considérant que le Conseil communal est compétent pour délibérer sur toute question d'intérêt communal et pour adresser des motions et recommandations aux autorités régionales ou fédérales;

Considérant que 14 Écoles de Devoirs maillent les quartiers de Verviers (dont 13 reconnues par l'Office National de l'Enfance (O.N.E)), accueillant quotidiennement près de 600 enfants, soit plus de 10 % de la population scolaire locale;

Considérant que la subvention communale actuelle équivaut à un investissement dérisoire de 0,10 € par jour et par enfant, ce qui s'apparente davantage à une aumône qu'à une véritable politique de soutien à l'éducation,

Considérant que le taux de jeunes à Verviers est supérieur à la moyenne wallonne,

Considérant que ces structures constituent des espaces de vie essentiels à la croisée de l'école et de la famille, offrant un cadre de sécurité et d'accompagnement sans discrimination;

Considérant l'annonce d'une diminution progressive de l'enveloppe communale de 15 % en 2026, puis de 10 % supplémentaires en 2027;

Considérant la fragilité extrême du secteur, déjà sous-financé, où les subventions actuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (environ 8.942,15 €/an) ne permettent même pas de financer un emploi à mi-temps;

Considérant que le soutien aux Écoles de Devoirs ne doit pas être perçu comme une dépense, mais comme un investissement social et préventif indispensable pour éviter le décrochage scolaire et l'exclusion sociale;

Entendu l'intervention de .....

Entendu l'intervention de .....,

A ..... voix POUR,

A ..... voix CONTRE,

A ..... abstention(s),

DECIDE DE :

- **Réaffirmer son soutien indéfectible aux travailleurs, bénévoles et familles fréquentant les Écoles de Devoirs verviétoises,**
- **Reconnaître le rôle crucial de première ligne joué par ces structures, particulièrement lors des crises sociales et sanitaires, pour maintenir le lien éducatif et la santé mentale des jeunes,**
- **D'inscrire le soutien aux Écoles de Devoirs comme une "dépense prioritaire" non soumise aux mesures d'austérité linéaire,**
- **Demander au Collège communal de renoncer officiellement aux diminutions de subventions annoncées pour les exercices 2026 et 2027 afin de ne pas mettre en péril la survie de ces associations,**
- **Charger le Collège de présenter, lors de la prochaine modification budgétaire (MB1), une trajectoire de revalorisation de la subvention à hauteur de 15.000€ minimum,**
- **Charger le Collège communal de transmettre cette motion à la Ministre-Présidente en charge du Budget, à la Ministre de l'Éducation, à la Ministre de la Jeunesse et au Ministre de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de plaider pour un refinancement structurel des écoles des devoirs à l'échelle communautaire.**

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

M. DEMOLIN

M. DEGEY